RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 00379
Numéro SIREN : 301 985 552
Nom ou dénomination : ABC PLASTIK

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/014131

Xavier Molina

ABC PLASTIK

Société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 €

Siège social : Centre commercial, 7 Rue René Sirot,

31094 TOULOUSE CEDEX

R.C.S : TOULOUSE 301 985 552

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ABC PLASTIK, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (S.A.R.L.) EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES (S.A.S.)

(Etabli en application de l'article R 224-3 du Code de Commerce)

Xavier Molina, Commissaire aux comptes
46, rue Marclan 31600 Muret
Tel : 05 61 56 83 64 – Fax : 05 61 56 88 26

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Aux Associés de la société ABC PLASTIK

Mesdames, Messieurs,

En qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 et L 223-43 du code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires conformément aux normes professionnelles de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Ces diligences ont consisté à :

- Contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation

- Vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Muret, le 26 juin 2023

Xavier Molina
Commissaire Aux Comptes